val d'oise
le département

**La Présidente**

Cergy, le

23 FEV. 2019

D19-DVS-0159

Exp.: *DVS/Service Insertion*

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparenté
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95 032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Affaire suivie par : Cécile LACHAUX
Tél. 01.34.25.14.08
cecile.lachaux@valdoise.fr

Monsieur le Président, cher Collègue,

Vous avez attiré mon attention concernant le financement accordé aux CCAS dans le cadre de l'accompagnement social et la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA.

Ce dispositif qui est mis en œuvre depuis 2004 exprime concrètement l'engagement des communes envers nos concitoyens les plus en difficulté et constitue un partenariat essentiel dans la politique de solidarité du Conseil départemental.

Vous m'indiquez que les évolutions récentes liées à la mise en place de la téléprocédure du RSA via le site www.caf.fr amèneraient des pertes financières pour les CCAS conventionnés avec le Département.

S'agissant de la disparition du contrat d'orientation au profit d'un contrat d'engagement réciproque unique depuis 2018, les CCAS n'en subissent pas les conséquences : la rémunération par contrat signé est inchangée. Le Département continue à financer deux contrats la première année par personne suivie.

La question de la prise de contact rapide avec les usagers et de la contractualisation suite à l'ouverture du droit au RSA est un enjeu majeur pour le Département qui a dû s'adapter à cette réforme décidée sans concertation. C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental sera amené à se prononcer sur une revalorisation de la rémunération accordée aux CCAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Cordialement,

Marie-Christine CAVECCHI

Conseil départemental du Val d'Oise
DVS/Service Insertion
2 Avenue du Parc
CS20201 CERGY
95032 Cergy-Pontoise cedex
tél 01 34 25 34 42
fax 01 34 25 34 13

val d'oise
le département

**Jean-Pierre MULLER**
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin

COURRIER ARRIVE
27 DEC. 2018
Présidence

A18-0010748
27/12/2018

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 21 DEC. 2018

Réf – JPM/OS/2018/0033

Copie – M. METEZEAU, vice-Président

Madame la Présidente,

Lors de la séance du 30 novembre dernier, nous avons échangé avec votre vice-Président, M. METEZEAU, dans le cadre du débat sur la DM2, sur l'inscription par voie électronique des allocataires du RSA.

Nous nous interrogions alors sur l'impact de cette modification de procédure sur le nombre d'allocataires du RSA, notamment sur l'influence de ce nouvel outil concernant le non-recours au dispositif.

Nous avons depuis été sensibilisés sur une autre conséquence de ce nouveau dispositif, pour les communes de notre département cette fois. Selon ce qui nous est dit, l'apparition du RSA-Web en décembre 2017 a entraîné pour les communes auxquelles le département avait délégué l'instruction de la demande de RSA et la contractualisation d'un contrat d'orientation une perte massive de demandeurs pour l'ouverture de droits mais également la disparition des contrats d'orientation.

Pour les communes qui étaient jusqu'à présent indemnisées par le conseil départemental pour ce service, la perte financière est lourde, d'autant plus que les équipes n'ont pas pu être adaptées à la suspension brutale du dispositif antérieur. A titre d'exemple, la perte de financement est de 16.000 € pour la seule commune de Villiers-le-Bel.

D'autre part, le fait de ne pouvoir contractualiser un contrat d'engagement réciproque qu'après le versement du RSA, et donc d'attendre le listing mensuel du conseil départemental, entraîne le décalage de deux mois en moyenne de la convocation des primo-arrivants dans le RSA.

.../...

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences du nouveau dispositif pour les communes, d'autant plus que le vice-Président METEZEAU nous a indiqué en séance que le dispositif, dans son esprit et son fonctionnement, restait inchangé. Dès lors, je ne pense pas que l'ensemble des conséquences budgétaires de cette modification pour les communes aient été prévues.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette situation et des informations que vous pourrez me communiquer sur la suite susceptible de lui être réservée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr